

3 mars 2020 : EUTHANASIE – Chiffres de l'année 2019

Ces chiffres concernent les documents d'enregistrement des euthanasies pratiquées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 examinés par la Commission. Une analyse plus détaillée des euthanasies déclarées en 2019 sera faite dans le prochain rapport bisannuel de la Commission (rassemblant les données de 2018 et 2019).

Le nombre de déclarations reçues pendant cette période a été de 2655. La majorité était rédigée en néerlandais, concernait des patients âgés de 60 à 89 ans et un peu plus de femmes. Le plus souvent, l'euthanasie a eu lieu au domicile.

Les affections principales à l'origine des demandes d'euthanasie étaient soit des cancers, soit une combinaison de plusieurs affections (polyopathologies) qui n'étaient pas susceptibles de s'améliorer et qui occasionnaient de plus en plus de handicaps sérieux allant jusqu'à une défaillance d'organes. Le décès des patients était généralement attendu à brève échéance. Les patients dont le décès n'était manifestement pas attendu à brève échéance souffraient majoritairement de polyopathologies, alors que le décès de patients cancéreux est rarement considéré tel.

Les demandes d'euthanasie sur la base de troubles mentaux et du comportement (les affections psychiatriques comme les troubles de la personnalité et les affections cognitives comme les maladies d'Alzheimer sont rassemblées dans ce groupe) restent marginales (1,8% de l'ensemble des euthanasies). Comme tous les dossiers d'euthanasies, ceux-ci respectent les conditions légales (patient capable ; demande écrite ; situation médicale sans issue ; souffrance constante, inapaisable et insupportable causée par une affection grave et incurable ; demande réfléchie et répétée).

Une euthanasie de mineur non émancipé a été enregistrée en 2019.

La Commission a estimé que toutes les déclarations reçues répondaient aux conditions essentielles de la loi et aucune n'a été transmise au procureur du Roi.

Chiffres détaillés

Le nombre de déclarations reçues en 2019 a été de 2655. Le nombre d'euthanasies enregistrées a augmenté de 12,5 % par rapport à 2018.

La proportion de documents d'enregistrement en français et néerlandais reste stable (77,3% NL / 22,7% FR).

67,8% des patients étaient âgés de plus de 70 ans et 39,3% avaient plus de 80 ans. L'euthanasie chez les patients de moins de 40 ans reste très limitée (1,5%). Ce sont surtout les patients des tranches d'âge 60, 70, 80 ans qui demandent l'euthanasie (76,3%). Le groupe de patients le plus important concerne la tranche d'âge entre 70 et 79 ans (28,4%).

En 2019, une déclaration relative à l'euthanasie d'un mineur a été enregistrée.

Le pourcentage du nombre d'euthanasies ayant eu lieu au domicile (43,8%) a diminué, tandis que celles pratiquées à l'hôpital ont augmenté (38,2%). Le nombre d'euthanasies pratiquées dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins continue d'augmenter (15,9%). Ceci correspond au souhait du patient de terminer sa vie chez lui.

Dans la grande majorité des cas (83,1%), le médecin estimait que le décès des patients était prévisible à brève échéance.

Pour la majorité des patients, plusieurs types de souffrances tant physiques que psychiques (à ne pas confondre avec les affections psychiatriques) ont été constatés simultanément (82,8%). Ces souffrances étaient toujours la conséquence d'une ou plusieurs affections graves et incurables.

1% des euthanasies concernaient des patients inconscients ayant fait une déclaration anticipée.

Les affections à l'origine des euthanasies étaient surtout des tumeurs (cancers) (62,5%), des polyopathologies (17,3%), des maladies du système nerveux (8,7%), des maladies de l'appareil circulatoire (3,4%), des maladies de l'appareil respiratoire (3,2%) et des troubles mentaux et du comportement (1,8%).

Nombre d'euthanasies pratiquées et répartition linguistique

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
NL	2053	77,3
FR	602	22,7

Répartition des patient(e)s par genre

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Masculin	1254	47,2
Féminin	1401	52,8

Répartition des patient(e)s par âge

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Moins de 18	1	0
18-29	7	0,3
30-39	31	1,2
40-49	65	2,4
50-59	220	8,3
60-69	532	20
70-79	755	28,4
80-89	739	27,8
90-99	297	11,2
100 et plus	8	0,3

Lieu de l'euthanasie

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Domicile	1164	43,8
Hôpital	1016	38,3
Maison de repos - Maison de repos et de soins (MR - MRS)	422	15,9
Autre	53	2

Base de la demande écrite

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Demande actuelle	2628	99
Déclaration anticipée	27	1

Échéance prévisible du décès

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Attendu à brève échéance (Brève)	2207	83,1
Pas attendu à brève échéance (Non brève)	448	16,9

Affections à l'origine de la demande d'euthanasie

	2019	% TOTAL
Répartition en % selon la catégorie des affections, toutes échéances de décès confondues		
TOTAL	2655	100 %
Tumeurs	1659	62,5
Pathologies multiples	460	17,3
Maladies du système nerveux	231	8,7
Maladies de l'appareil circulatoire	91	3,4
Maladies de l'appareil respiratoire	84	3,2
Troubles mentaux et du comportement (affections psychiatriques et cognitives rassemblées)	49	1,8
Maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif	26	1
Maladies de l'appareil génito-urinaire	12	0,5
Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes	11	0,4
Maladies de l'appareil digestif	10	0,4
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	6	0,2
Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs	6	0,2
Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	4	0,2
Maladies de l'œil et de ses annexes	3	0,1
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	1	0
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	1	0
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	1	0

	Brève 2019	Non brève 2019	% TOTAL Brève	% TOTAL Non brève
Répartition en % selon la catégorie des affections et selon l'échéance prévisible du décès				
TOTAL	2206	448	% /2655	% /2655
Tumeurs	1641	18	61,8	0,7
Pathologies multiples	248	212	9,3	8,0
Maladies du système nerveux	137	94	5,2	3,5
Maladies de l'appareil respiratoire	77	7	2,9	0,3
Maladies de l'appareil circulatoire	62	29	2,3	1,1
Maladies de l'appareil génito-urinaire	12	0	0,5	0
Maladies de l'appareil digestif	8	2	0,3	0,1
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	6	0	0,2	0
Maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif	6	20	0,2	0,8
Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes	4	7	0,2	0,3
Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs	2	4	0,1	0,2
Troubles mentaux et du comportement (affections psychiatriques et cognitives rassemblées)	1	48	0	1,8
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	1	0	0	0
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	1	0	0	0
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	1	0	0	0
Maladies de l'œil et de ses annexes	0	3	0	0,1
Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	0	4	0	0,2

Souffrances mentionnées

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Souffrances physiques et psychiques signalées simultanément	2199	82,8
Souffrances physiques uniquement	341	12,8
Souffrances psychiques uniquement* (à ne pas confondre avec les affections psychiatriques !)	115	4,3

* Par ex : un patient cancéreux dont les souffrances physiques sont apaisées par les antidouleurs peut ressentir uniquement de la souffrance psychique comme une perte de dignité ou une perte d'autonomie,...

Qualification des médecins consultés obligatoirement

	2019	% TOTAL
Qualification du 1er médecin consulté obligatoirement		
TOTAL	2655	100 %
Spécialiste	906	34,1
Généraliste	840	31,6
LEIF/EOL	705	26,6
Formé en soins palliatifs	204	7,7

Qualification du 2e médecin consulté obligatoirement (décès non prévus à brève échéance)

	2019	% TOTAL
TOTAL	448	100 %
Psychiatre	228	50,9
Spécialiste	220	49,1

Technique et produits utilisés

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Thiopental par voie intraveineuse + curare	1491	56,2
Propofol + curare par voie intraveineuse	733	27,6
Thiopental par voie intraveineuse seul	352	13,3
Morphinique et/ou anxiolytique + curare par voie intraveineuse	63	2,4
Barbituriques par voie orale	8	0,3
Autres	8	0,3

Décisions de la Commission

	2019	% TOTAL
TOTAL	2655	100 %
Acceptation simple	1954	73,6
Ouverture du volet I pour raisons administratives	261	9,8
Ouverture du volet I pour précisions sur la procédure suivie ou sur le respect des conditions	225	8,5
Ouverture du volet I pour simple remarque	215	8,1

Transmission au procureur du Roi : aucun dossier en 2019.

Contacts presse

FR

- **Jacqueline Herremans**, avocate
+32 (0)2 738 02 80
+32 (0)475 74 40 92
jacqueline.herremans@llj.be
- **Michèle Morret-Rauis**, oncologue
+32(0)475 40 41 22
morret.rauis@gmail.com

NL

- **Wim Distelmans**, prof. Médecine palliative VUB
+32 (0)475 67 14 51
Willem.Distelmans@uzbrussel.be
- **Luc Proot**, chirurgien
+32 (0)50 84 17 77
+32 (0)474 31 75 56
proot.luc@telenet.be